

spécialisés). Au cours de 1984-85, les ventes de manuels scolaires ont atteint \$130.8 millions, ce qui représente 42 % des ventes de livres publiés au Canada. Les ventes de publications commerciales se sont élevées à \$117.2 millions (38 % des ventes de livres publiés au Canada), tandis que les ventes d'ouvrages de référence et d'ouvrages spécialisés publiés au Canada se sont chiffrées à \$57.2 millions (18 % des ventes totales). Les livres dont la catégorie n'a pas été précisée ont représenté 2 % des ventes totales.

Les maisons d'édition ont vu leurs recettes s'accroître de \$261.6 millions grâce aux ventes de livres importés. Les manuels scolaires ont représenté 43 % de ces ventes, tandis que les publications commerciales et les ouvrages de référence ont constitué 35 % et 22 % respectivement du total.

Les maisons d'édition implantées au Canada ont publié environ 4,783 nouveaux ouvrages en 1984-85; 65 % étaient des livres d'expression anglaise; 33 %, des livres d'expression française, et 2 %, des livres bilingues ou rédigés dans d'autres langues. Les publications commerciales ont représenté de loin les genres d'ouvrage les plus souvent publiés en 1984-85, constituant près de 70 % de tous les nouveaux ouvrages. Les nouveaux manuels scolaires ont représenté 21 % de tous les nouveaux ouvrages publiés; la majorité de ceux-ci s'adressent aux élèves du niveau primaire ou secondaire.

De tous les nouveaux livres publiés en 1984-85, 57 % ont été écrits par des citoyens canadiens ou des immigrants reçus, et les trois quarts de ces livres étaient publiés par des maisons canadiennes.

**Protection du droit d'auteur.** Cette protection est assurée par la Loi sur le droit d'auteur (SRC 1970, chap. C-30), en vigueur depuis 1924. La protection est automatique et n'exige aucune formalité; toutefois, il existe un système d'enregistrement volontaire offert par le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations. Au Canada, le droit d'auteur s'applique à toute œuvre originale relevant du domaine littéraire, théâtral, musical ou artistique, de même qu'à tous les procédés de reproduction mécanique du son. Sauf disposition contraire et expresse de la loi, la durée du droit d'auteur correspond à la durée de la vie de l'auteur et se prolonge jusqu'à 50 ans après sa mort.

## 15.6 Archives nationales et services de bibliothèque

**Archives nationales du Canada.** Fondé en 1872, cet organisme (anciennement les Archives publiques du Canada) fonctionne sous la direction de l'archiviste fédéral aux termes de la Loi sur les archives publiques. A titre d'établissement de

recherche, les Archives nationales du Canada ont pour mission d'acquérir des documents qui revêtent une importance nationale en ce qui concerne le développement du Canada; il lui incombe aussi de fournir des services et des installations de recherche propres à mettre ces documents à la portée du public. Sur le plan administratif, son rôle consiste à promouvoir l'efficacité et l'économie dans la gestion des archives du gouvernement.

Les collections des Archives nationales sont extrêmement diverses. Elles renferment des documents personnels de citoyens et d'organismes ayant trait à l'évolution sociale, culturelle, économique et politique de toutes les périodes de l'histoire canadienne; elles renferment aussi des exemplaires de documents portant sur le Canada et conservés en France, en Angleterre et dans d'autres pays. Les Archives publiques gardent d'importantes collections se rapportant aux ministères et aux organismes fédéraux ainsi qu'une vaste collection de documents visuels, dont un certain nombre de photographies historiques concernant tant le gouvernement que le secteur privé, des peintures, des estampes, des aquarelles, des médailles et des blasons. Elles accumulent des collections de films, d'enregistrements d'émissions de télévision et d'enregistrements sonores ainsi que des documents publics sur support automatisé et des archives ordinales provenant du secteur privé. Elles conservent des cartes et des plans qui ont trait à la découverte, à l'exploration, à la colonisation et à la topographie du Canada, ainsi que des cartes topographiques d'autres pays mises à jour. La Bibliothèque des Archives renferme au-delà de 80,000 volumes sur l'histoire du Canada, y compris des brochures, des périodiques et des publications du gouvernement.

Les documents des Archives ne peuvent pas être prêtés, mais ils peuvent être consultés sur place. Les chercheurs agréés effectuant des recherches dans des documents y ont accès 24 heures par jour. On peut obtenir à prix modique des reproductions de documents, et on peut se procurer bon nombre de documents sur microfilms par l'entremise du service de prêts entre bibliothèques. Les pièces d'archives sont également présentées sous forme de microfilms, de diapositives et de microfiches, ainsi que dans diverses publications et expositions itinérantes.

La Direction de la gestion des documents aide les ministères et organismes fédéraux à gérer leurs propres documents administratifs. A des dépôts aménagés dans des grandes villes du pays elle fournit des services d'emmagasinage et de référence, et elle se charge de l'élimination planifiée et économique des dossiers clos de l'administration fédérale.